

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.06.2005

Révision : 26.08.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : OCRE DUNKEL

1.2 Utilisation de la substance/préparation : pigment en poudre (Terre naturelle)

1.3 Identification de la société/entreprise

LES TROIS MATONS sarl
337, RN97 route de La Farlède
F-83130 La Garde
Tel : +33 (0)4.94.14.93.95
Fax : +33 (0)4.94.14.93.96
www.les-3-matons.com
3matons@les-3-matons.com

1.4 Renseignements en cas d'urgence : LES TROIS MATONS sarl : +33 (0)4.94.14.93.95

2 Identification des dangers

Indication de risque particulier pour l'homme et pour l'environnement : non dangereux.

3 Composition/informations sur les composants

Hydroxyde de fer et oxyde de manganèse.
CAS n° 999999-99-4
EINECS n° 310-127-6.

4 Premier secours

Contact avec la peau : laver avec de l'eau.

Contact avec les yeux : laver abondamment avec de l'eau en gardant les paupières ouvertes.

Ingestion : n'est pas assimilé par l'organisme, boire de l'eau.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas inflammable, par conséquent un éventuel départ d'incendie dans le magasin de stockage du même produit peut être éteint avec n'importe quel moyen, même avec de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : aucune protections particulières.

Mesures pour la protection de l'environnement : aucune précautions particulières.

Méthodes de nettoyage/récupération : aucune données particulières.

Produit non toxique et inerte, peut être éliminé à l'égout par petite quantité avec un excès d'eau.

7 Manipulation et stockage

Manipulation : conserver dans un lieu sec et aéré.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition

TLV-TWA = 10 mg/m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique : aération naturelle.

Protection des voies respiratoires : masque anti poussière en cas d'importante quantité de poussière.

Mesures générales de protection et d'hygiène : observer les mesures habituelles de précaution pour la manipulation des produits chimiques en évitant de disperser les poudres dans l'air.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Indications générales

Aspect	poudre
Couleur	jaune orangé
Odeur	inodore

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.06.2005

Révision : 26.08.2008

Nom du produit : OCRE DUNKEL

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	7,5
Point/intervalle d'ébullition	n.d
Point éclair	n.d
Inflammabilité	n.d
Propriétés explosives	aucun danger d'explosion
Propriétés comburantes	n.d
Pression de vapeur	n.d
Densité relative	n.d
Solubilité	insoluble dans l'eau et dans les solvants inorganiques
Coefficient de partage n-octanol/eau	n.d
Viscosité	n.d
Densité de vapeur	n.d
Taux d'évaporation	n.d

10 Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.3 Matières à éviter

Les acides.

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

LD50 / oral / rat > 2000 mg/kg

Risque aiguë par inhalation : non irritant.

Irritation des muqueuses : non irritant.

Les terres naturelles ne présentent aucun danger particulier pour la santé.

12 Informations écologiques

Toxicité aiguë : produit non toxique, inerte.

Les terres naturelles ne présentent aucun danger pour l'environnement.

13 Considérations relatives à l'élimination

Les terres colorantes peuvent être éliminées comme les déchets urbains. Produit non toxique et recyclable.

14 Informations relatives au transport

Produit non dangereux aux sens des dispositions en vigueur en matière de transport de marchandises dangereuses par route (ADR), par voie ferrée (RID), par mer (IMDG Code) et par air (IATA).

15 Informations relatives à la réglementation

Symboles de danger : aucuns

Risques particuliers (R) : aucuns

Conseils de prudence (S) : aucuns

Etiquetage selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs modifications et ajustements successifs.

16 Autres informations

Les indications ci-dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et elles ne doivent pas être prises comme garantie de propriété spécifique.

Les règlements et les dispositions en vigueur doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

Nous déclinons toute responsabilité au cas où elle serait incomplète ou inexacte.